



N.REF : JJG/CB
DC N° 12.224

DECISION

***Concernant la fixation de tarif de sortie éducative
dans le cadre de la régie du Centre de Loisirs «GIMAJ'IN »
de la Ville de ROYAN***

=°=°=°=°=

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 septembre 2011, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 28 septembre 2011 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°11/1712 en date du 29 septembre 2011, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Bernard GIRAUD, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 30 septembre 2011, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- de fixer le tarif pour les sorties éducatives du Centre de Loisirs « GIMAJ'IN » pour la saison 2012, comme suit :

Par sortie et par enfant

Ø Canoë à SAUJON	8,00 €
Ø Atelier scientifique (Parc de l'Estuaire)	3,00 €
Ø Laser Game SAINTES	14,00 €
Ø Bac Le Verdon	8,40 €
Ø Youpiland	4,00 €
Ø Equitation	14,50 €
Ø Accrobranche	10,00 €(- 1,40 m)
	14,00 €(+ 1,40 m)
Ø Stage Roller	22,50 €
Ø Tir à l'Arc	2,80 €
Ø Carrière de Crazannes	8,00 €

Camps à « UZERCHE » du 06 au 10 août 2012

Ø Régime général «Hors Commune »	275,00 €
Ø Régime général « ROYAN »	252,00 €
Ø CAF 1 « ROYAN »	243,50 €
Ø CAF 1 « Hors Commune »	265,00 €
Ø CAF 2 « ROYAN	250,00 €
Ø CAF 2 « Hors Commune »	271,50 €

- d'encaisser la recette correspondante à l'Article 7066-4210 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 juin 2012

Fait à ROYAN, le 26 juin 2012
Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD